



Note informative sur la Revue de la CITE

Novembre 2008

1. Contexte

Plus s'accroissait l'éveil au rôle de l'éducation en matière de perfectionnement des individus et d'édification des sociétés et des économies, plus la demande d'obtention de preuves sur les répercussions de l'éducation et les modalités d'amélioration de la performance des systèmes nationaux d'éducation augmentait. Les décideurs recherchent de plus en plus des comparaisons transnationales afin d'évaluer les progrès accomplis en vue de l'atteinte d'objectifs tels que l'universalité de l'enseignement de base et l'apprentissage tout au long de la vie. Ils utilisent également des indicateurs associés à l'efficacité, à l'équité et à l'efficience des systèmes d'éducation d'autres pays pour alimenter leurs propres efforts visant à améliorer les résultats en matière d'apprentissage.

En réaction à cette demande, dans les années 1970, l'UNESCO a conçu la Classification internationale type de l'éducation (CITE) comme instrument permettant d'assembler, de compiler et de présenter des statistiques sur l'éducation à la fois sur le plan national et international. La CITE est le premier cadre conceptuel créé dans le but de faciliter les comparaisons d'indicateurs en matière d'éducation entre pays. Elle a été approuvée lors de la Conférence internationale de l'éducation (Genève, 1975) sous le sigle de CITE 76¹.

Cependant, vers le milieu des années 1990, on pressentait que des améliorations devaient être apportées à la classification de la CITE afin de mieux saisir les changements récents survenus dans les systèmes d'éducation. Par conséquent, la communauté internationale a entrepris d'améliorer le cadre conceptuel et ses modalités d'application. Ces révisions ont été approuvées en novembre 1997, à la 29^e séance de la Conférence générale de l'UNESCO, et la CITE 97 était née.

La classification révisée de la CITE 1997 reflétait des formes plus diversifiées de formation et d'enseignement professionnel, de nouveaux types d'éducation et de

¹ Elle a été subséquentement approuvée lors de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris, 1978).

sources d'apprentissage, la place grandissante occupée par l'éducation à distance et les nouvelles technologies. Bien que la CITE englobe une variété de programmes et de formes d'éducation², les révisions subséquentes ont principalement mis l'accent sur l'apprentissage organisé.

Bien que la CITE ait conservé ses deux principaux axes de classification croisée, le niveau d'enseignement et le domaine d'études, certaines modifications ont été apportées au cadre conceptuel. Le nombre de niveaux d'enseignement a été ramené de huit à sept. Il englobe un nouveau niveau (CITE 4) pour couvrir les programmes qui chevauchent le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur a été divisé en deux niveaux plutôt qu'en trois. Les domaines d'enseignement ont été accrus pour toucher 25 catégories par opposition aux 21 que l'on retrouvait dans la CITE 76.

À partir du moment où la CITE 97 a été approuvée, les agences internationales responsables de la compilation des données statistiques internationales sur l'éducation ont priorisé l'application de la classification révisée. Dans le cadre de ces efforts, se côtoyaient des ateliers régionaux sur les statistiques en matière d'éducation organisés par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), des manuels et d'autres documents produits par l'OCDE et Eurostat ainsi que des discussions portant uniquement sur la CITE lors de leurs rencontres annuelles portant sur les statistiques en matière d'éducation. La CITE est le fondement des statistiques internationales en matière d'éducation produites par l'ISU, l'OCDE et Eurostat, incluant les efforts de surveillance globale des progrès enregistrés vers l'atteinte des objectifs souscrits par l'Éducation pour tous (EPT) et par les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Au cours des années 2000, les agences internationales ont collaboré à l'identification et à la résolution des problèmes qui sont apparus au cours de l'application de la CITE 1997. À la Conférence générale de l'UNESCO, en octobre 2007, les autorités nationales ont sollicité de l'ISU qu'il réévalue la CITE à la lumière des changements survenus depuis la révision de 1997³. L'ISU présentera des recommandations visant à améliorer le cadre conceptuel de la CITE et son application en vue d'une approbation par la Conférence générale de l'UNESCO en 2011.

2. Justification

Après dix ans d'utilisation, il est à nouveau devenu prioritaire de jeter un regard plus approfondi sur la CITE. Les autorités nationales sont d'avis que la CITE devrait être mise à jour afin de refléter les changements importants survenus au niveau des systèmes d'éducation et de composer avec les difficultés associées à leur application, en portant une attention particulière à l'enseignement supérieur. Les agences internationales ont aussi identifié un certain nombre de questions

² La CITE regroupe l'éducation formelle, l'éducation non formelle, la formation continue, l'éducation permanente, l'éducation à distance, l'éducation ouverte, l'apprentissage tout au long de la vie, les études à temps partiel, la formation en apprentissage, l'enseignement technique ou professionnel, etc.

³ Unesco 34C/DR.25

associées au cadre conceptuel et à sa mise en œuvre tant aux niveaux régional que mondial.

Parmi les problèmes d'application les plus courants rencontrés par les pays lors de la mise en correspondance de leur système et des normes internationales, on retrouve :

- une propension à classer les établissements plutôt que les programmes qui y sont fournis (p. ex. les centres de formation professionnelle des adultes fournissent des programmes de catégorie CITE 4 et 5B) ;
- l'assignation de programmes à un niveau de la CITE en se fondant sur une similitude de l'appellation entre les programmes nationaux d'éducation et les niveaux de la CITE (p. ex. les « Programmes d'enseignement postsecondaire » peuvent en réalité englober des programmes offerts dans des instituts d'enseignement technique, des écoles polytechniques, des instituts de formation professionnelles, des écoles normales) ;
- alors que la catégorie CITE 4 s'accompagne de la rubrique « enseignement postsecondaire non supérieur », il ne faut pas en déduire que tous les programmes de ces établissements devraient être classés comme relevant de la CITE 4 ;
- les programmes de la petite enfance peuvent être combinés et inclure ceux qui ne répondent pas aux critères du niveau de la CITE 0 (éducation préprimaire).

Il existe aussi une gamme de questions conceptuelles auxquelles il faut s'attaquer, ainsi qu'à un meilleur approfondissement des définitions existantes. Il est possible que certains problèmes de nature conceptuelle exigent un examen plus attentif et une recherche plus poussée.

Parmi les questions qui nécessitent une évaluation plus approfondie, on retrouve :

- la classification des programmes d'enseignement professionnel ou technique d'une durée de deux ans (ou plus) auxquels il est possible d'accéder après avoir obtenu un diplôme de deuxième cycle de l'enseignement secondaire constitue un bon exemple du besoin qu'il y a d'éclaircir davantage les critères actuels de classification des niveaux 4 (enseignement postsecondaire non supérieur) et 5B (premier cycle de l'enseignement supérieur ne menant pas à une qualification avancée en matière de recherche et pouvant porter sur une profession en particulier) de la CITE. Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour mieux différencier ces deux niveaux de telle sorte que les pays puissent plus précisément les assigner à l'un ou l'autre des deux niveaux et ce, de façon constante, d'un pays à l'autre ;
- la définition courante de CITE 4 demeure vague et utilise des termes tels que « à la limite » et « ne sont pas d'un niveau sensiblement plus élevé » pour définir des programmes classés selon ce niveau. Le manque de clarté de cette définition a mené à l'inclusion à ce niveau de nombreux types de programmes incluant des programmes d'enseignement professionnel ou des institutions considérés comme postsecondaires dans le pays en question, des programmes préuniversitaires auxquels sont inscrits très peu d'étudiants ayant obtenu un diplôme d'études secondaires pour accéder à

l'enseignement supérieur, des programmes à l'intention des adultes qui souhaitent retourner à l'université et des programmes dispensés dans des établissements perçus comme « distincts » du système régulier d'éducation ;

- des changements de structure des systèmes d'éducation, comme l'extension de la formation de base à la CITE 0 (préprimaire) ou à la CITE 3 (deuxième cycle du secondaire) ;
- la restructuration des programmes d'éducation pour la petite enfance qui remet en question la vision actuelle de ce qu'est l'« éducation » au niveau 0 de la CITE ;
- des changements apportés en Europe à l'enseignement supérieur peuvent ne pas être très précisément reflétés par les niveaux supérieurs actuels (CITE 5 et 6).

Le fait de démêler les problèmes d'implantation des questions d'ordre conceptuel constitue une tâche exigeante mais combien nécessaire comme l'illustrent les changements survenus en Europe au niveau de l'enseignement supérieur. Les discussions en cours sur cette question ont porté principalement sur la décision à prendre pour la résoudre : vaut-il mieux améliorer l'application des critères actuels de la CITE (5A et 5B de la CITE) par une restructuration de ces dernières ou par l'entremise de changements en ce qui a trait aux instruments de collecte de données.

3. Stratégie de la Revue

La revue sera réalisée en fonction de quatre axes principaux.

1. Évaluation de l'ampleur de la revue

L'ampleur de la revue sera fondée sur les questions qui ont été identifiées au cours des discussions en compagnie des intervenants régionaux et des organismes associés comme l'OCDE et Eurostat. Par conséquent, au cours de cette étape exploratoire, le travail consistera à examiner les définitions et les critères de classification actuels et à évaluer la nécessité d'une révision de la structure globale ou de la rédaction de nouvelles définitions conceptuelles. À cette fin, l'ISU formera un Comité consultatif technique sur la CITE (*TAP- Technical Advisory Panel*) dans le but d'orienter la stratégie de la revue, de prendre part aux consultations, d'aider à la fixation des objectifs de recherche tout en contribuant à la préparation des recommandations.

La composition du Comité consultatif technique reflétera la diversité, p. ex. la représentation géographique, la connaissance de la CITE et de son utilisation, l'expérience des statistiques en matière d'éducation, la connaissance du contenu des programmes d'études de différents pays.

2. Réalisation de consultations régionales et d'experts pour la production de recommandations préliminaires

Les consultations techniques régionales et d'experts forment une portion cruciale de ce processus car ce n'est que grâce à une compréhension des besoins régionaux et du rôle actif joué par les experts que nous serons en mesure de prendre la pleine mesure des questions avec lesquelles il nous faut composer. Parmi les questions qui sont apparues depuis 1997, on retrouve la dispersion entourant le concept d'« éducation de base », l'accent accru accordé à l'éducation structurée des jeunes enfants, les niveaux plus élevés des exigences relatives aux titres de compétence des enseignants et une meilleure souplesse de l'apprentissage des adultes. Ces questions, ainsi que d'autres qui ont été soulevées dans le contexte des consultations régionales, exigeront le savoir-faire et les conseils de spécialistes du domaine de telle sorte que de solides recommandations visant à améliorer la CITE puissent être formulées.

Une première réunion régionale a eu lieu en septembre 2008. L'ISU, l'OCDE et Eurostat avaient préalablement convenu de tenir cette réunion avant que la proposition pour la revue de la CITE soit acceptée lors de la Conférence générale de l'UNESCO de novembre 2007. La réunion avait pour but de discuter des questions relatives à l'amélioration de la comparabilité des statistiques internationales en matière d'éducation de même qu'à déterminer la contribution des pays de l'OCDE et d'Eurostat à la revue. Voici le résultat de ces discussions : il nous faut une meilleure définition des niveaux d'enseignement supérieur (surtout les programmes 5A et 5B) et du niveau 4 de la CITE (enseignement postsecondaire non supérieur); il nous faut préciser la différence entre l'orientation et la destination en ce qui concerne la classification des programmes et leur pertinence pour chaque niveau (CITE 2, 3 et 4); il nous faut mettre à jour la définition du niveau de scolarisation (*educational attainment*) utilisée à des fins internationales et il nous faut peaufiner davantage la classification des programmes d'éducation non formelle.

D'autres réunions régionales auront lieu en collaboration avec les Bureaux régionaux de l'UNESCO ainsi qu'avec une vaste gamme d'intervenants et de spécialistes régionaux. Dans le cadre des discussions, on s'efforcera de s'assurer que toutes les recommandations proposées répondent aux besoins régionaux. Outre l'identification des problèmes actuels, ces rencontres examineront les réformes et les changements régionaux en matière d'éducation apportés aux structures des systèmes d'éducation depuis 1997 qui pourraient affecter leur représentation au sein du cadre conceptuel de la CITE. Les rencontres porteront également sur toute autre nouvelle question. Les spécialistes du Comité consultatif technique sur la CITE seront invités à prendre part à ces réunions régionales.

3. Un rapport d'étape intérimaire sera distribué et examiné lors de la Conférence générale de l'UNESCO en 2009; consultation officielle des États membres et validation des recommandations finales; adoption des recommandations durant la Conférence générale de l'UNESCO de 2011.

Un rapport intérimaire sera produit et fournira une évaluation des répercussions des changements proposés à la classification de la CITE de même qu'un aperçu de leur faisabilité en ce qui a trait à l'application.

La proposition pour la révision de la CITE sera envoyée dans le cadre d'une consultation officielle de tous les États membres et organismes associés avant d'être soumise pour approbation à la Conférence générale de l'UNESCO de 2011.

4. La communication des résultats

La clé du succès de ce processus consiste à disposer d'une stratégie efficace de communication. À cette fin, l'ISU entreprendra les initiatives suivantes :

- présentation des efforts continus reliés à la revue de la CITE lors de réunions internationales telles que la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, les rencontres de la Division de statistique de l'ONU et d'autres forums ;
- instauration d'un site internet sur la CITE où l'on retrouvera de façon régulière des renseignements sur les activités courantes ;
- dissémination mondiale des recommandations finales afin d'informer les utilisateurs des répercussions de ces changements sur la comparabilité internationale des statistiques en matière d'éducation.

4. Attentes et calendrier

2008

- a) Rédaction d'un(de) document(s) résumant toutes les questions (résolues et non résolues) ainsi que la formulation d'une recommandation liée à des sujets pouvant éventuellement être soumis à la revue et aux consultations régionales. Ces derniers seront diffusés aux pays, aux spécialistes et aux agences internationales.
- b) Mandater la production de documents sur les principales questions identifiées dans le(s) document(s) sommaire(s) mentionné(s) ci-dessus.

L'ISU accueillera favorablement les offres de collaboration au niveau de la production de documents techniques approfondis sur les principaux aspects de la CITE qui alimenteront ce processus.

Ceux-ci seront liés aux rencontres régionales et au Comité consultatif technique sur la CITE dont on sollicitera aussi l'aide pour ce qui est d'orienter le choix des principales questions.

- c) Rédaction d'un ordre du jour des réunions régionales sur la CITE qui auront lieu en 2009.
- d) Première rencontre du Comité consultatif technique sur la CITE.

2009

- a) Publication d'un rapport intérimaire.

- b) Déroulement des réunions régionales : publication de rapports documentant les résultats obtenus lors des réunions; soumission au Comité consultatif technique sur la CITE.
- c) Compilation des recommandations préliminaires.
- d) Présentation des travaux liés à la revue de la CITE sur l'enseignement supérieur dans le cadre d'un panel à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et lors d'une rencontre de la Division de statistique de l'ONU sur la classification.

2010

- a) Consultation officielle à l'échelle mondiale auprès des États membres et des organismes associés.
- b) Traitement des résultats de la consultation officielle et production de la version définitive.
- c) Validation des recommandations finales par le Comité consultatif technique sur la CITE.

2011

- a) Traduction des recommandations finales.
- b) Soumission pour approbation lors de la Conférence générale de l'automne 2011.
- c) Communication des recommandations aux États-membres.